

DÉLIBÉRATION n° 2023-11
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BONLIER
« MOTION de DSP Aéroport »

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 4 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine MAILLET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : 7

Mme MAILLET Martine
 Mme GRALL Virginie
 Mme BONNAIRE Anne
 Mme LACOUR Virginie
 Mme LANGLOIS Gabriele
 Mme LEBRAND Christiane
 Mme SOLER Loëtitia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme GRALL Virginie

ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : 1

Mme CIRIC Suzana à Mme MAILLET Martine

ABSENTS EXCUSÉS : 0**ABSENTS : 2**

M. BEAUGER Loannic
 M. DUTILLEUL Cédric

Nombre de conseillers

- En exercice :	10
- Présents :	7
- Votants :	8

Exposé des motifs :

Madame le Maire expose les éléments relatifs à un nouvelle DSP (délégation de service public) qui, à compter de 2024, doit désigner un nouveau gestionnaire pour l'aéroport de Beauvais Tillé.

Considérant les informations collectées auprès de la direction de l'aéroport, le SMABT, l'aviation civile et au cours des différentes réunions organisées par la Présidente de l'agglomération du Beauvaisis.

Considérant que la nouvelle délégation de service public engagera la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour 30 ans.

Considérant que Bonlier fait partie des communes impactées par les nuisances sonores, et plus particulièrement, encore, depuis les changements de trajectoires récents décidés unilatéralement par l'aviation civile, pendant la période covid.

Considérant que notre rôle d'élus est de protéger la population contre les nuisances, et notamment celles provoquées par l'exploitation proche d'un aéroport : nuisances sonores et environnementales.

Considérant la nécessité absolue d'agir pour les générations futures face à la pollution de notre planète.

Considérant la volonté exprimée de développer les transports collectifs plus verts.

Considérant les troubles de voisinage qu'occasionnent, de 4h30/5h du matin à 00h30/01h00, les actuels parkings privés installés dans la commune, pour stationner les voitures des utilisateurs de l'aéroport de Tillé.

Considérant les nuisances occasionnées par la circulation quotidienne à travers le village de ces utilisateurs de l'aéroport, qui stationnent leur voiture à Bonlier et dans des communes proches, imposant le passage par Bonlier.

Considérant la nécessité de ne pas détruire davantage le cadre de vie de nos concitoyens, et de maîtriser l'extension de l'aéroport.

A l'issu de l'exposé, Madame le Maire propose que la nouvelle délégation de service public intègre obligatoirement les points suivants :

- Le plafonnement du nombre de mouvements au seuil actuel, à savoir, 32 000 mouvements/an.
- Un allongement des horaires du couvre-feu, soit de 23h30 à 6h30, afin de préserver la tranquillité nocturne des habitants du territoire.
- La suppression des survols des villages et l'instauration de balises permettant le survol des champs, plutôt que des communes, chaque fois que cela est possible.
- Retour aux trajectoires, avant suppression des balises au sol, et mise en service du système de guidage par satellites.
- Que les vols cargos et de fret soient interdits.
- Une limitation à 3 avions basés pour l'ensemble des compagnies.

Madame Le Maire propose également :

- Que l'agglomération attende le retour des études en cours et à venir sur l'impact environnemental (nuisances sanitaires, sonores et atmosphérique), avant de prendre toute décision d'évolution.
- Que les dossiers qui constitueront les offres soient remis dans leur globalité, c'est-à-dire, sans l'analyse des techniciens, aux Maires, dans un délai suffisamment long pour en prendre connaissance précisément, avant la prise de décision qui engagera les élus pour 30 ans.

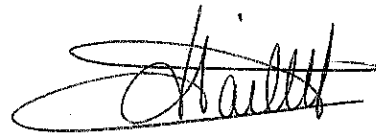
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bonlier

VALIDE à l'unanimité,

tous les points exposés ci-dessus.

La présente motion sera transmise au SMABT, propriétaire de l'aéroport, à la région, au département et à la Préfecture.

Pour extrait certifié conforme,



Martine MAILLET, Maire

